

**A R R E T E AUTORISANT L'ORGANISATION**  
**DU 41<sup>ème</sup> semi marathon et 5 km de La Wantzenau**

PUBLIÉ LE

08 FEV. 2024

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

MAIRIE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de Monsieur Daniel CLAUSS Président de la SGW Section Athlétisme

**CONSIDERANT** que le bon déroulement de l'épreuve du semi-marathon et 5 km à La Wantzenau, notamment sa parfaite sécurité, nécessite une interruption momentanée à la circulation automobile des rues suivantes : Espace Jean-Claude Klein, Rue des Vergers, Rue des Vignobles, Rue du Nord, Rue Neuve, Rue des Prés, Rue Hirschfeld, route de la Gravière, Rue des Roseaux, Rue de l'Étang, Rue de Kilstett, rue du Cerf, quai des Bateliers, Rue du Rohrwoerth, Passerelle de l'Ill, chemin du Neufeld, Digue des hautes eaux, Rue des Champs, rue de Rochechouart, Rue de Périgueux, Rue de Saint Yrieix, Rue de Limoges.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**DIMANCHE, le 17 mars 2024 entre 8 h 30 et 12 h 00.**

- les rues ci-dessus indiquées nécessiteront une interruption momentanée de la circulation automobile lors du passage des coureurs
- La vitesse est limitée à 20km/h dans la zone de course
- le stationnement sera interdit dans la rue des Vergers

**Article 2 :** La déviation sera mise en place par la Société de Gymnastique de La Wantzenau Section Athlétisme, qui assurera également le service d'ordre.  
L'ensemble de la signalisation sera conforme à l'arrêté du 20 juin 1988 cité ci-dessus et aux dispositions du Code de la Route.

**Article 3 :** Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- M. Daniel CLAUSS Président SGW Athlétisme
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, 06 février 2024  
Michèle KANNENGIESER, Maire

**MAIRIE DE LA WANTZENAU**

11 rue des Héros – CS 70 005 67610 LA WANTZENAU

